

Procès-Verbal

Conseil d'établissement de l'École de l'Épervière

Mercredi le 28 mai 2025 à 18h30

Représentants (parents)

X Jolyane St-Pierre, représentante au comité parents	Hugo Girard
X Stéphanie Mathieu	Marie-Eve Demers-Olivier
X Caroline Moreau	Patrick Dumais

Parents substitués

X Alexandra Gendreau Martineau	Megan Beaupré
Jessica Ruminski	Marie-France Fortin

Membres du personnel

X Julie Lessard, directrice	X Audrey Lamontagne, enseignante
Marie-Claude Roy, enseignante	Geneviève Bourque, enseignante
X Isabelle Têtu, Responsable en service de garde	X Angélique Latouche, secrétaire d'école
X Meyranie Cayer, orthopédagogue	

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Ouverture

Madame Jolyane St-Pierre souhaite la bienvenue aux membres.

1.2 Présences et vérification du quorum

Madame Jolyane St-Pierre confirme qu'il y a quorum à 18h31 et la séance du conseil d'établissement débute.

24-25-77

2. SECRÉTARIAT

2.1 Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

Madame Jolyane St-Pierre fait la lecture de l'ordre du jour.

II EST PROPOSÉ par madame Caroline Moreau et **APPUYÉ** par madame Audrey Lamontagne d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité

3. CONSULTATIONS – DÉCISIONS

3.1 Programme de hockey en 5^e année en 2025-2026

Madame Julie Lessard présente un document résumant la situation en 5^e année pour notre programme de hockey des Mini-Guépards. En effet, nous avons seulement 22 inscriptions pour 2025-2026. Nos classes étant pleines, le nombre minimum à respecter pour que le programme puisse avoir lieu est de 26 élèves. L'école a donc annoncé aux parents de nos futurs élèves de 5^e année qu'il n'aurait pas de hockey l'année prochaine. À la suite de cette annonce, quelques parents se sont manifestés. Madame Julie et les membres du personnel concernés se sont concertés de nouveau et une solution sera proposée.

30 élèves iraient en multisports pendant que les 22 élèves inscrits au programme de hockey iraient à l'aréna. Cela ferait 36 périodes où le groupe multisports serait en dépassement du ratio maximal d'élèves. L'enseignant devrait être payé en dépassement (taux selon la convention collective) et il y aurait ajout d'une aide à la classe durant ces 36 périodes. Les coûts associés seraient assurés par les parents des élèves de 5^e année qui sont inscrits au programme de hockey. La 5^e période supplémentaire ne serait pas ajoutée car cela engendrerait des coûts supplémentaires.

Madame Julie Lessard mentionne également que c'est une mesure hautement exceptionnelle. C'est une entente avec les enseignants et cette dernière est prise pour une période de 12 mois.

Le coût initial du programme hockey pour l'année scolaire 2025-2026 serait de 325\$ avec ajout d'un montant de 125\$ supplémentaire pour les élèves de 5^e année. Ainsi, le coût total serait de 450\$ par élève.

La prochaine étape proposée aux membres est d'envoyer un sondage aux parents afin de confirmer leur intérêt avec le nouveau coût annoncé. Madame Julie Lessard présente le sondage aux membres.

Une fois la présentation du sondage faite, madame Jolyane Saint-Pierre nous lit un message de monsieur Patrick Dumais qui n'a pas pu venir ce soir au Conseil d'établissement, mais qui souhaitait s'exprimer. Il exprime son désaccord avec l'augmentation du prix pour les élèves de 5^e année. Selon lui, l'augmentation va à l'encontre des objectifs du programme, soit d'être accessible à tous les élèves. Il est prêt à effectuer des recherches alternatives pour trouver les 2800\$ supplémentaires.

24-25-78

3.1.2 Grille-matières

Afin de diminuer le coût facturé aux parents, madame Julie Lessard propose le retrait de la 5^e période en 5^e année, ils auront donc 4 cours d'éducation physique, au lieu de 5 initialement prévus.

II EST PROPOSÉ par madame Stéphanie Mathieu et **APPUYÉ** par madame Audrey Lamontagne d'approuver le retrait de la 5^e période d'éducation physique pour les 5^e année en 2025-2026.

ADOPTÉ à l'unanimité

24-25-79

3.1.3 Tarif

Après discussion entre les membres, il a été convenu de fixer le prix aux parents à 450\$ et de le baisser pendant l'année si une campagne ou une commandite le permet. Dans le document explicatif et dans le sondage qui seront envoyés aux parents, la volonté de réduire le coût sera mise de l'avant. Toutefois, les parents devront s'engager à payer le 450\$ en entier si les recherches s'avéraient infructueuses.

II EST PROPOSÉ par madame Isabelle Têtu et **APPUYÉ** par madame Meyranie Cayer d'approuver le tarif de 450\$ pour les élèves de 5^e année avec tentative de diminution du prix durant l'année scolaire.

ADOPTÉ à l'unanimité

24-25-80

3.1.4 Financement

Il est discuté entre les membres de faire des démarches de financement pour combler le 2800\$ manquant. Monsieur Patrick Dumais doit faire des démarches en ce sens et via le sondage, nous allons demander aux parents des élèves de 5^e année concernés s'ils veulent s'impliquer dans le processus.

II EST PROPOSÉ par madame Caroline Moreau et **APPUYÉ** par madame Alexandra Gendreau Martineau d'approuver la recherche de financement.

ADOPTÉ à l'unanimité

24-25-81

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

II est PROPOSÉ par madame Meyranie Cayer et **APPUYÉ** par madame Stéphanie Mathieu de lever l'assemblée à 19h14.

ADOPTÉ à l'unanimité

Jolyane St-Pierre, présidente

Julie Lessard, directrice

